

D2023-129

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat d'Hébergement et maintenance « SCORE'N'CO »

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

De signer avec la société SCORE'N'CO, sis(e) 6, allée Pauline-Isabelle Utile, 44000 NANTES, un contrat pour : Hébergement et Maintenance « SCORE'N'CO » pour un montant annuel de 308 € HT soit 369,60 € TTC.

De préciser que le contrat prend effet au 01/11/2023 pour une durée de 1 an et pourra être reconduit tacitement pour une durée de 4 ans.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Le Pecq, le 19/10/2023



Le Maire

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20231019-D2023-129-CC
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception en préfecture : 24/10/2023